[illegible] plaque photographique, mise en contact avec les nouveaux rayons, donnant non plus, comme sur l'écran de Roentgen, une image transitoire et fugitive, mais un document, une épreuve matérielle, discutable et indéniable.

Depuis quatre ans le temps a fait son œuvre, et si, comme on l'a dit, il n'épargne jamais ce que l'on fait sans lui, on doit avouer qu'il épargnera les rayons X; car à travers le monde, peu nombreux à cause des difficultés multiples inhérentes à la nouvelle méthode, se sont élevés des chercheurs qui, lentement, patiemment, ont voulu faire progresser la science nouvelle et nous-mêmes, depuis deux ans, poursuivons ce but. Voyons donc en quoi elle consiste.

Que de fois on nous a posé la question : « Mais vous devez avoir des objectifs extrêmement puissants pour obtenir des épreuves du corps humain en aussi grandes dimensions. » Eh bien, non; ils sont si peu puissants que nous n'en employons aucun, pour la raison très simple que les rayons X, toujours capricieux et agissant toujours autrement que les radiations lumineuses ordinaires, ne traversent pas le cristal dont est formé l'objectif; le cristal les arrête complètement.

— Alors, on photographie sans objectif? Parfaitement, ou plutôt, on radiographie sans objectif, ce qui est bien différent. Si tout le monde peut être photographe, le médecin seul peut être radiographe. Car indépendamment de la lecture, de l'interprétation d'une radiographie ce qui nécessite non seulement un médecin, mais encore un médecin très au courant de ces questions spéciales le fait d'avoir à prendre l'image d'un os ou d'un corps étranger exige des connaissances anatomiques profondes, sur la situation, les rapports, le volume de ces corps.

Il ne faut pas l'oublier : le radiographe ne voit pas son modèle, c'est-à-dire l'objet à radiographier, puisqu'il est enfoui dans la profondeur des chairs et même à travers les vêtements. Nous sommes arrivés à prendre l'image de l'intérieur du corps même à travers les vêtements, ce qui dans certains cas est un avantage très appréciable; on comprend que dans ces conditions il faille absolument connaître l'anatomie si l'on ne veut pas s'exposer à des erreurs.

Si l'on se rappelle que l'absence d'objectif implique forcément l'absence de mise au point on comprendra que pour obtenir la finesse des détails dont les radiographies exposées au concours international de Roubaix nous ont donné la preuve, il faut une grande expérience et une grande habitude dans le maniement des appareils.

Ces appareils électriques aussi volumineux que délicats dans leur fonctionnement sont les suivants : D'abord une source électrique d'une grande puissance, puis un transformateur énergique qui élève le potentiel parfois jusque 50 000 volts; un interrupteur qui régularise l'éclairage; enfin et surtout l'ampoule, où le vide a été fait au millionième d'atmosphère et qui est l'organe essentiel et producteur de rayons X.

Terminons cette première causerie par quelques réflexions qui méritent d'attirer notre attention.

La première c'est que l'application des rayons X est d'une *innocuité absolue* ; aucun accident n'est à redouter dans leur emploi; et sur plusieurs centaines d'examens, nous n'avons jamais observé l'ombre de complication.

De plus, la personne radiographiée ne ressent absolument rien, aucune espèce de douleur ni même de sensation. Il importe de bien se pénétrer de ce double point : absence de douleurs, absence de dangers, car l'ignorance de ces deux principes pourrait faire redouter un examen qui, au total, est absolument *inoffensif*.

Nous verrons dans la prochaine causerie, les multiples applications médicales de la radiographie.

Docteur Dumont, de Tourcoing.

(Reproduction interdite.)

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

Racing Club Roubaisien. — Voici le résultat des matches qui se sont joués hier matin sur le terrain du R.C.R. : L'Association Sportive Roubaisienne bat l'équipe III du R.C.R. : 8 buts à 2 ; le match entre l'équipe du Collège et l'équipe II du R.C.R. a été fort intéressant. L'équipe du Collège possède de bons éléments qui ont opposé une belle résistance aux racingmen qui ont triomphé par 5 buts à 0.

ESCRIME

Roubaix. — Dimanche soir, le *Contre de Quarte* offrait à ses membres honoraires, à ses sociétaires et à de nombreux adeptes des ports, sa seconde fête d'hiver. Un public choisi et distingué se pressait dans l'immense salle des fêtes, devenue trop petite pour la circonstance. Cette fête a été un succès de plus à l'actif de la vaillante société. Le programme très bien composé a été, d'un bout à l'autre, suivi avec le plus grand intérêt.

L'escrime française au fleuret qui s'y pratique, démontre l'excellence de la méthode de Joinville et les élèves, que M. Leriche a présentés au cours de cette intéressante séance, lui ont fait le plus grand honneur. Un premier assaut entre les frères Vanclef a obtenu beaucoup de succès. Se sont, ensuite, fait fortement applaudir MM. Dumay, Vandenberghe et Désiré Bouteville.

M. Charles Lorthiois a fait deux assauts de boxe selon la méthode de Charlemont, qu'il enseigne au *Contre de Quarte*. Une première fois avec M. Louis Ferret, son élève, assaut tout à la fois démonstratif et d'application. M. Ferret, très en forme et plein de force s'est montré supérieur. Dans le second assaut avec M. Huvenne Henri, celui-ci s'est révélé boxeur émérite, plein de vigueur et de souplesse.

Une pareille fête est à souhaiter de temps en temps, elle ne peut être qu'un puissant stimulant en même temps qu'un régal des yeux.

Nous tenons à terminer par une appréciation technique de l'engrène, le jeu de deux jeunes amateurs du cercle, M. Arthur Vanclef. Jeu classique, doigté fin, attaques vigoureuses, tient bien le fer et devine l'adversaire.

M. Paul Dumas, une fine lame d'Alpi, jeu serré, feintes vives, fentes souples et puissantes, ripostes faciles et généralement dans le plastron bien en lignes. Ces deux tireurs tiendront une grande place et auront beaucoup de succès partout où ils se présenteront cet hiver.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Les habitués étaient excessivement nombreux, dimanche soir, à cinq heures et demie, chez M. Delbart, estaminet du Grand Parc, rue du Vieil-Abreuvoir, pour assister à l'intéressante partie de coqs qui se jouait à ce local, contre Jules Steux, de Wattrelos. Il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 30 francs avec paires de plaisir à 10 francs. Voici les résultats de ce combat qui a été très animé et au cours duquel des paris élevés ont été tenus des deux côtés : La société du Grand Parc a gagné les première, deuxième et troisième paires.

Considérablement d'amateurs s'étaient donné rendez-vous, dimanche soir, à six heures, chez M. Bauduin, rue de Mouvaux, pour suivre l'importante partie engagée par la société des Anciens du Capreau, contre les Invincibles de chez M. Louis Fœlix et M. Théodore Durache du Petit Beaumont réunis ; on jouait un 2 de 3 pour 50 francs, avec paire de plaisir à 10 francs. Cette partie a été excessivement animée et les paris ont été sérieusement tenus de part et d'autre. En voici les résultats : Les Invincibles du Petit-Beaumont gagnent les première et troisième paires. Bauduin gagne la deuxième paire.

— Beaucoup d'amateurs étaient réunis dimanche soir à 5 heures chez M. Félicien Descamps, rue du Tilleul, pour assister à la belle partie de coqs qui se jouait contre Oscar Savery, de la rue du Tilleul, il s'agissait d'un 2 de 3 pour 30 francs avec paire de plaisir à 5 francs. Des sujets tout à fait [illegible] des deux côtés. En voici les résultats. Oscar Savery a gagné les première, deuxième et troisième paires.

— La partie qui a eu lieu dimanche soir à cinq heures et demie, chez M. Cambier, estaminet de l'Ours, angle des rue Pellart et St-Antoine, avait attiré un fort contingent d'amateurs ; on jouait un beau 2 de 3 mort pour 50 fr. avec paire de plaisir à 10 francs contre la société du Dragon Français, de la rue de l'Epeule. On a vu à ce combat des coqs de feu M. Florentin Despretz, qui se sont vaillamment défendus, ce qui a donné lieu à une grande animation et à des paris élevés de part et d'autre. Malgré les sujets présentés, le Dragon Français a perdu les premières, deuxième et troisième paires. On a surtout remarqué le célèbre coq Laripette qui est sorti vainqueur.

— La partie qui a eu lieu dimanche soir à 5 heures 1/2, chez M. Letellier, cabaretier, route d'Hem, réunissait passablement d'amateurs. On jouait un 2 de 3 pour 25 fr. une paire de plaisir à 5 fr. contre Durinage de Roubaix. L'animation a été grande pendant la durée de cette partie et les paris n'ont pas fait défaut. En voici les résultats : la société d'Hem a gagné la deuxième paire; Durinage a gagné la troisième; la première paire n'a pas décidé.

Les amateurs de belles parties étaient excessivement nombreux dimanche soir à 5 heures et demie, chez M. Houzet, cabaretier, rue Jeanne d'Arc, pour assister à celle qui se jouait contre la société Dambrin de la rue de Maubeuge. Il s'agissait de l'attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs avec une paire de plaisir à 10 francs ; coqs de 4 livres. Voici les résultats de ce combat qui a été très animé et au cours duquel des paris élevés ont été tenus. Houzet gagne la troisième paire; Dambrin gagne la première paire, la deuxième paire a été nulle. En conséquence partie nulle.

— Lundi 1er janvier 1900, Au Cochon Rouge, rue de Mouvaux, on jouera un 2 de 3 mort pour 50 francs avec paire de plaisir à 10 francs contre Carrette, de Mouvaux. Avis aux amateurs de belles parties.

C'est aujourd'hui 1er janvier 1900, Au Maréchal de Coyghem, Grande Rue, 111, le beau 3/5 pour 200 fr.; paires de plaisir à 25 fr., la Fédération Roubaisienne contre la Gallodrome et Rouiers. Des sujets remarquables sont retenus pour ce combat, entre autres plusieurs ont joué le 6 mars dernier chez Dominique pour 5.000 fr, contre les Anglais. Tous les amateurs sérieux se rendront ce soir, à 5 heures, au « Maréchal » pour voir la plus belle partie de la saison. Lundi 8 janvier, 3/5 pour 100 fr. Au Maréchal contre la grande société du Gallodrome.

— M. Henri Delbecke, cabaretier Au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, 111, prévient les amateurs des parties suivantes : Lundi 1er janvier 1900, 3/5 pour 200 francs, paires de plaisir à 25 fr., contre Roulers et Berthem réunis ; mise au parc à 5 heures. — Lundi 8 janvier 1900, 3/5 pour 100 fr., paires de plaisir à 20 fr., contre la grande société du Gallodrome de Tourcoing ; mise au parc à 5 heures 1/2.

Roubaix. — C'est aujourd'hui lundi 1er janvier qu'il se jouera, Au Cochon Rouge, rue de Mouvaux, 48, le 2/3 mort pour 50 fr., paire de plaisir à 10 fr., contre la société Les Revlentables de chez Carrette du Blanc-Seau. Mise au parc à 6 heures precises. 56832d

Chronique Locale

ROUBAIX

Nos ateliers étant fermés le premier jour de l'An, le « Journal de Roubaix » ne paraîtra pas demain.

La retraite de M. Dervaux, inspecteur de police. — M. Dervaux, inspecteur de police, entre en retraite, aujourd'hui premier janvier après 27 années de service. A cette occasion, MM. les sous-inspecteurs et brigadiers ont tenu à faire une manifestation de sympathie en l'honneur de leur honorable collègue. Ils lui ont offert un magnifique bronze d'art. « Nos pères — Sambre et Meuse ».

En lui remettant ce cadeau, M. Prouvost, sous-inspecteur, a adressé à M. Dervaux quelques paroles très aimables. Il a passé en revue ses états de service et a exprimé au retraité toute la sympathie du personnel. M. Dervaux a eu un mot aimable pour chacun de ses collaborateurs.

Nous joignons nos vœux de bonheur à ceux du personnel de la police.

La revision des listes électorales. — M. le préfet du Nord a ainsi nommé ses représentants à la commission de revision des listes électorales pour 1900:

1re section, M. Deleporte-Bayard ; 2e, M. Ch. Juncker, filateur ; 3e, M. Victor Catteau, fabricant de brosses ; 4e, M. Pierre Carrette, mécanicien ; 5e, M. Paul Despatures.

Une subvention ministérielle à une coopérative. — M. Millerand, ministre du commerce, vient de prier M. le Maire de Roubaix de vouloir bien transmettre à la société coopérative ouvrière des peintres en bâtiment *Le Travail*, ayant son siège, 46, rue de l'Alouette, une lettre l'informant qu'il accorde à cette coopérative, une subvention de 1,000 francs, sur les fonds de son ministère.

L'aubade de la « Grande Harmonie » au commandant Dubrule. — Dimanche à midi, la *Grande Harmonie* s'est rendue rue d'Alsace pour donner une aubade au commandant J. Dubrule, en l'honneur de sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur. Un rassemblement nombreux s'est bientôt formé autour d'elle. Elle a d'abord exécuté brillamment la *Marseillaise*. Le nouveau légionnaire est alors venu saluer les musiciens et a reçu les félicitations de M. Catteau et de M. Koszul. Après l'exécution d'un entraînant pas redoublé, les membres de la *Grande Harmonie* ont été introduits chez M. Dubrule, qui, entouré des membres de sa famille, leur a fait le plus gracieux accueil.

M. Catteau, président de la société, lui a adressé l'allocution suivante :

Mon cher commandant,

Le gouvernement de la République française vous a nommé chevalier de la Légion d'honneur en récompense de vos longs et brillants états de service dans notre glorieuse armée.

Je n'exalterai pas vos vertus militaires ni vos remarquables qualités industrielles et commerciales. Des voix très autorisées vous ont dit ces jours-ci ce que l'opinion publique en pensait. Elles l'ont dit en termes vrais, excellents, auxquels il n'est rien besoin d'ajouter pour qu'ils soient à jamais l'honneur de votre nombreuse famille et la consécration d'une carrière à laquelle chacun rend un juste hommage.

La *Grande Harmonie* est heureuse de s'associer à cet hommage et de voir briller sur votre poitrine l'insigne de la plus haute distinction qu'un Français puisse et doive envier.

Soyez en légitimement fier, non seulement parce que vous la méritez à tous les titres, mais encore parce que vous la devez absolument à votre valeur personnelle.

Veuillez agréer nos vives et sincères félicitations et permettez à nos musiciens de chanter un chaleureux vivat en témoignage d'estime et de considération.

Messieurs, un vivat à Monsieur le commandant Dubrule, le nouveau chevalier de la Légion d'honneur.

Avec un ensemble parfait et un vibrant enthousiasme, les musiciens ont chanté le vivat proposé. M. le commandant Dubrule leur a adressé les paroles suivantes :

» Monsieur le Président,

» Monsieur le Directeur,

» Messieurs,

» Je suis profondément touché des paroles éloquentes que vous venez de m'adresser, et votre visite restera un bon souvenir pour ma famille et pour moi. Les éloges que vous venez de me faire, Monsieur le Président, sont dus à tous les soldats, à tous les Français et vous savez bien que l'armée du Nord, composée en grande partie de jeunes gens, fait des prodiges de valeur.

Ainsi cet exemple donné par les enfants de la République est réconfortant pour l'avenir, car, quoi qu'on en pense, la France restera une grande nation militaire, prête à toutes les éventualités.

Messieurs, je suis très sensible à votre marque d'affection et je lève mon verre à l'avenir de votre sympathique président M. Catteau, de votre éminent chef M. Kossul et de toute la *Grande Harmonie*, cette phalange artistique de premier ordre, qui fait l'honneur de notre grande cité roubaisienne.

Messieurs, à la *Grande Harmonie* et à ses succès.

M. Dubrule avant offert les vins d'honneur aux musiciens, M. Koszul a proposé un toast et un vivat en l'honneur de Mme Dubrule, « la digne compagne du vaillant officier et de l'infatigable industriel. » Le nouveau vivat a été chanté avec un chaleureux entrain.

Avant de se retirer, les musiciens, sur la proposition de M. Catteau, ont bu à la santé du Président de la République, M. Loubet.

Dans l'enseignement. — M. le directeur départemental de l'enseignement primaire a adressé ses félicitations : à Mmes Coulbaux, directrice de l'Institut Sévigné; Baurain, Harcqz, Spy, directrices d'écoles; à MM. Gautier, Faidherbe, Décaudin, O. Isoré, Gaillard, directeurs d'écoles, pour les résultats qu'ils ont obtenus dans leurs écoles, pendant l'année scolaire 1898-1899, au moyen de l'œuvre du Sou de la bibliothèque.

Œuvre de la Bouchée et du Prêt du Couchage. — Dons reçus : Quête faite à la « Brasserie Universelle », le jour de Noël, par MM. Julien Leclercq, Emile Delys, Ernest Cogghe, Ed. Montigny, Georges Dupont et Mme Gillée : 49 fr. 90; Anonyme, 5 fr.; Anonyme : divers lots de vêtements, chaussures, etc., pour hommes, femmes et enfants; un berceau osier avec fournitures; M. Paquet, rue de la Providence : sciure de bois; M. L. Dillies, de Tourcoing : une caisse vieux cuirs. Le Comité nous prie d'insérer la note suivante :

« Grande est la joie des écoliers et écolières en vacances, les cadeaux et les étrennes abondent, pas pour tous malheureusement! Enfants heureux, n'oubliez pas les petits privés de tout, et pour lesquels une faible part de vos étrennes serait un trésor. La souscription à 1 franc est ouverte partout et permet à toutes les bourses d'y participer. »

Les autorisations de bâtir. — Sont autorisés à construire : MM. François Rys, une maison, chemin Vert; J. Descamps, une maison, rue Victor-Hugo; A. Deplus, une maison, rue Decrême; J. Debonneville, une maison, rue des Vosges; Hulen, deux maisons, rue Mignard; Verdonck, une maison, rue de Maubeuge; César Durez, une maison, rue de Sévigné; P. Barbet, une maison, rue de Turin; Paul Foveau, deux maisons, rue de Tourcoing; E. Delvas, une maison, rue Amiral-Courbet; E. Glorieux, une maison, place de la Justice; L. Lefebvre, quatre maisons, rue Victor-Hugo; J. Atticus, une maison, boulevard Gambetta; Paul Fontier, une maison, rue d'Hem; Delcourt frères, une maison, rue du Luxembourg; Penez, une maison, rue Vernet; Théophile Dhooge, trois maisons, rue d'Arcole.

A. Lefebvre, deux maisons, rue Henri Régnault; Boulze, une maison, rue Delespaul; H. Wante, une maison, rue Delespaul; V. Poissonnier, une maison, rue de Beaumont; J. Tailliez, une maison, rue d'Anzin; L. Deroubaix, une maison, boulevard de Beaurepaire; G. Wantiez, deux maisons, rue Philibert Delorme; G. Debruyne, une remise, rue de Leers; J. Scholaert, une maison, rue Delespaul; H. Toulet, un magasin, rue de la Gare; S. Vanhooland, quatre maisons, rue Alfred de Musset; A. Dujardin, une maison, rue d'Antoing; D. Delneste, trois maisons, rue Philibert Delorme; E. Debeunne, une maison, rue d'Alger; Dangremont, un magasin, rue de Ma-Campagne; E. Dervaux, une maison, boulevard de Beaurepaire; J. Declercq, trois maisons, boulevard de Fourmie.

L'industrie roubaisienne. — Le *Bulletin de l'Office du Travail* publie les renseignements suivants sur la situation de l'industrie de Roubaix :

« Pendant le 1er semestre 1899, un tissage mécanique pour ameublement (environ 425 ouvriers) a été monté; quelques usines de teinture ont adjoint des filatures ou des tissages à leurs établissements. La production et la vente sont restées faibles, une amélioration s'est cependant produite par rapport au semestre précédent; les chômages se sont atténués; les difficultés rencontrées à l'exportation et la hausse des laines qui a contraint à élever le prix des tissus ont empêché une reprise plus marquée du travail.

» Les tissages de coton ont aussi vu leur situation s'améliorer par rapport au semestre précédent. Les salaires sont restés stationnaires, les ouvriers sur place ont été bien occupés, sauf les filateurs de coton qui ont chômé encore un jour par semaine, beaucoup de métiers et de broches sont restés sans emploi. Beaucoup d'ouvriers ont quitté la ville l'an dernier à la suite du chômage prolongé, maintenant la main-d'œuvre tendrait à être insuffisante par suite de la reprise du travail dans beaucoup de métiers. »

Découverte d'un noyé, quai de Dunkerque. — Dimanche après-midi, vers trois heures et demie, M. Jean Vleminckx, directeur de la maison de M. Jonville, marchand de charbon, passait, quai de Dunkerque, à proximité du pont de la Gaieté, avec son fils, lorsqu'il aperçut un cadavre flottant au-dessus de l'eau.

M. Vleminckx se mit en devoir de le retirer du canal avec une corde. M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, informé par les agents du pont Morel, vint faire les constatations légales. Il fit ensuite transporter le noyé à la morgue de l'Hôtel-Dieu. Son identité n'a pas encore été établie.

D'après l'examen médical, le corps semble avoir séjourné plusieurs semaines dans l'eau. Le malheureux paraît âgé de 40 ans environ; il est vêtu d'un pardessus et d'autres vêtements noirs et chaussé de bottines à élastiques.

Jambe fracturée. — La servante de MM. les vicaires de la paroisse Sainte-Elisabeth, Mlle Flore Thibaut, âgée de 61 ans, a fait une chute si malheureuse, samedi soir, qu'elle s'est fracturé la jambe droite. M. le docteur Dubar lui a donné les soins que nécessitait son état, puis l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Enfant trouvé. — Un bambin de trois à quatre ans a été trouvé, samedi soir, et conduit au poste central. Son identité n'a pas encore été établie. Voici son signalement : cet enfant est blond, a les cheveux coupés ras, la figure ronde, il est nu-tête. Il est vêtu d'un costume marin gris-noir et porte des bas noirs à lignes blanches, des bottines à boutons et fichu noir.

Plusieurs tentatives de vol ont eu lieu, dans la nuit de samedi à dimanche, rue Watt, des malfaiteurs ont enfoncé un panneau de la porte du magasin de chaussures de Mme veuve Lefebvre. Même rue, ils ont percé des trous dans la porte également du débit de tabac tenu par M. Henri Verplanck.

D'un côté comme de l'autre les habitants n'ont rien entendu de toute la nuit. Il est certain que les malandrins ont été dérangés dans leur besogne.

Rue de France, vers trois heures du matin, des malfaiteurs ont enlevé la barre de fer retenant les volets de la vitrine chez Mme Zulma Dultchaver, marchande de chaussures. Un carreau de vitre a ensuite été brisé. L'apparition d'un voisin qui, ayant perçu du bruit, s'était mis à une fenêtre de sa demeure, a mis en fuite les voleurs.

Un tire-laine a enlevé, dimanche matin, vers huit heures et demie, à la gare, un porte-monnaie dans la poche d'une ménagère de Wattrelos, Mme Pauline Vanwelsmael. C'est une perte de 15 francs environ. La victime de ce vol a porté plainte au commissariat de police du 1er arrondissement.

Menus faits. — Un marchand de charbon de Roubaix, M. Gustave H... s'est vu dresser un rapport parce qu'il n'était pas muni d'une bascule réglementaire.

— Onze chiens ont été capturés dans la journée de samedi et un propriétaire a été l'objet d'un procès.

Il est grand temps! Pressez-vous! — Toutes les personnes qui n'ont pas encore commandé leurs cartes de visites à la *Librairie du Journal de Roubaix*, 74, Grande-Rue, doivent se hâter de le faire, si elles veulent profiter des conditions extrêmement avantageuses offertes actuellement. Malgré l'affluence extraordinaire des demandes, grâce à un service spécial, les cartes seront livrées dans le plus bref délai.

Ne pas oublier qu'une superbe boîte fantaisie, pouvant servir de coffret, est offerte à tout acheteur de cent cartes et de cent enveloppes.

Encore une fois, pressez-vous: si vous voulez de belles cartes, des cartes idéales, à des prix vraiment étonnants de bon marché, commandez-les immédiatement à la librairie du *Journal de Roubaix*, 74, Grande-Rue.

Cafés de ménage 1.70, 1.80 et 2 fr. la liv. — Cie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix

Les amateurs de bon beurre ne mangent que le beurre d'Oostcamp. Le kil. **4 fr.**, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Téléphone.—On porte à domicile. 50230

Wasquehal. — *Une conférence avortée.* — La conférence qui devait avoir lieu dimanche soir à l'estaminet du « Beau Passage », à Wasquehal, n'a pu se faire faute d'orateurs. Les citoyens Devernay et Raghebeom qui devaient prendre la parole ont en effet brillé par leur absence ; une centaine d'auditeurs, dont un quart à peine de Wasquehal, les ont attendus pendant trois heures et... les attendent encore.

Hem. — *Une arrestation pour bris de clôture.* — Dimanche matin à onze heures, un journalier, Charles Boteldorne, âgé de 19 ans, se trouvait en état d'ivresse au cabaret du « Mirliton », tenu par Mme Assé. Il chercha bientôt querelle à la cabaretière qui se mit en devoir de l'expulser de sa demeure. Une fois dans la rue, Boteldorne se mit à frapper à coups redoublés dans la porte et cassa une vitre. Il a été arrêté et écroué à la gendarmerie de Lannoy.

Lannoy. — *Une audition musicale à l'église.* — Dimanche matin, la Fanfare municipale s'est fait entendre pendant la messe de onze heures. Cette société a exécuté, avec la précision qui lui est coutumière, les différents morceaux dont nous avons donné le programme. Elle a affirmé une fois de plus qu'elle continue sa marche ascendante vers le progrès dans l'art musical.

Pour l'achat d'un piano, adressez-vous, de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix. 55810

Alfred Orange, 24, rue de Condé, Roubaix, produits pour l'industrie, amiante, caoutchouc, courroie, bourrage, tuyaux en tous genres, émeri, toile émeri, papier de verre.

Huile de foie de morue supérieure, marque Soëtenay. Seul dépôt pharmacie Delabarre, rue d'Inkermann, 51. Le litre 3 fr. 50.

TOURCOING

Les annonces pour le Journal de Roubaix *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* "68

L'exploitation du petit commerce par les commis-voyageurs. — La note publiée il y a quelques jours nous a amené des visites et des communications qui toutes ont corroboré pleinement les renseignements que nous avions donnés sur les procédés peu délicats dont usent certains commis-voyageurs chez les petits commerçants.

Ces procédés sont les mêmes partout : ces voyageurs captent, très adroitement d'ailleurs, la confiance de ceux qu'ils ont choisis comme dupes, puis, abusant de leur inexpérience des affaires, ils leur font signer, sous la promesse de dépôts exclusifs du produit qu'ils présentent, de véritables contrats de vente avec toutes leurs conséquences.

L'ascendant qu'exercent ces commis-voyageurs est réellement extraordinaire. Il m'a « endormi », nous disait l'un des plaignants; il nous a littéralement magnétisés, nous disait un autre. Toujours est-il que ces spirites d'un nouveau genre abusent souvent de l'ascendant qu'ils exercent sur les petits commerçants pour les lancer dans des opérations ruineuses.

Et ceci n'est pas le fait d'un seul individu offrant partout le même produit. Les marchandises sont diverses. Ainsi nous connaissons le cas d'un brave épicier qui a perdu près de 2,000 francs pour une opération en poudre insecticide à laquelle on l'avait amené dans les circonstances que nous indiquions plus haut. D'un autre côté, c'est 1,900 francs de tapioca qu'on a fait prendre, avec d'alléchantes promesses, à un boulanger qui a vu trop tard qu'il pouvait bien s'être fourvoyé dans un guêpier. Et dans le cas où nous faisions allusion on voulait même forcer par des menaces présentées par ministère d'huissier, s'il vous plaît, d'accepter une traite avant même d'avoir reçu la marchandise. Le boulanger, bien avisé, a répondu par un refus catégorique.

D'un autre côté encore, on force les quantités et le malheureux commerçant s'aperçoit trop tard que sa lettre de commande contient des douzaines d'objets alors qu'il n'entendait ne prendre que des unités.

Ces agissements ne sont peut-être pas délictueux dans le sens juridique du mot, mais ils ne sont pas non plus d'une honnêteté très scrupuleuse. Quoi qu'il en soit, nous avons cru de notre devoir de les signaler, quand ce ne serait que pour mettre les petits commerçants en garde contre les commis-voyageurs à la langue dorée et pour les engager à ne jamais signer à la légère des conventions souvent alambiquées dans la forme qui réservent ensuite dans leur stricte application de désagréables surprises.

Les grèves. — Ainsi que nous l'avions fait prévoir, une rentrée plus importante aura lieu mardi dans les établissements de MM. Bayart-Parent. Le comité de la grève fait depuis la semaine dernière des enquêtes sérieuses dans différents quartiers et principalement à la Croix-Rouge. Les membres de ce comité visitent les maisons d'ouvriers et prennent sur ceux-ci les informations les plus diverses. Samedi, des ouvriers de la maison Bayart-Parent ont manifesté devant la maison d'un tisserand, à la Croix-Rouge.

Une réunion d'ouvriers au « Café de la Presse. » — Dimanche soir a eu lieu, dans la salle du « Café de la Presse, » rue Desurmont, où se tiennent les réunions de la Solidarité Républicaine, une réunion à laquelle avaient été convoqués par petites circulaires, répandues dans les usines, les ouvriers fileurs et rattacheurs. Deux à trois cents avaient répondu à l'invitation.

Une conférence a été donnée sur la nécessité de fonder des syndicats — par le citoyen Devernay, conseiller général. Il a été décidé, paraît-il, que samedi prochain aura lieu une réunion au profit des grévistes arrêtés à Houscron.

Le « Broutteux » à l'Exposition. — Notre populaire et sympathique *Broutteux* est appelé à collaborer à l'Exposition de 1900. Voici en quels termes M. Jules Watteeuw annonce cette nouvelle dans le numéro de la *Brouette* de cette semaine :

In parlant d'Exposition l'Broutteux y dot feuer sin rôle, savez.

L'usine 74 groupe XII, section française de l'Exposition Universelle, a tâché l'Broutteux poi faire expédition à la Flandre et l'Artois, *au théâtre rustique des provinces*.

In dot y faire connotre les traditions, coutumes, chants, danses, légendes, parlers des principales régions de France.

L'lette lli' dit que :

« Les auteurs doivent traiter leur travail sous forme de » tableaux reliés entre eux par une action très simple, sans » préoccupation littéraire ou dramatique ».

Bé, *sa*, j'n'aros jamais bisti qu'in arot d'mandé au Broutteux pou li aller avec n'brouette à l'Exposition.

In verra tout cha pua tard.

La Marlière. — Hier matin la société chorale *l'Echo de la Frontière*, la société de tir à l'arc du Cuirassier et une société de « Vingt » établie chez M. Deschamps ainsi que de nombreux amis conduisaient à sa dernière demeure M. Jules Leman, enlevé à l'affection des siens à l'âge de vingt-six ans. Au cimetière M. Jules Wattel a prononcé ces quelques paroles d'adieu :

« Avant que cette tombe, hélas, trop prématurément ouverte, ne se referme sur le corps de notre camarade et ami Jules Leman, permettez-moi d'adresser à sa famille éplorée, au nom de la société chorale *l'Echo de la Frontière*, l'expression de nos sentiments de sincère condoléance. Pendant les quelques années que Jules passa au milieu de nous, nous avons pu apprécier les brillantes qualités de son cœur. Son aménité, l'affabilité de son caractère lui avaient conquis l'estime de tous ceux qui le fréquentaient; Jules ne comptait que des amis.

» Bon fils, frère généreux, il aimait et chérissait sa mère et ses sœurs, comme il en était aimé. Il supporta avec une patience et une résignation chrétiennes les souffrances de la cruelle maladie qui l'emporta et qui l'enlève aujourd'hui à l'affection des siens; là haut, sa belle âme recevra, nous n'en doutons pas, la récompense que Dieu réserve à ceux qui l'ont servi fidèlement ici-bas. Puissent les témoignages de sympathie qui lui apporte en ce jour le concours de ses nombreux amis, atténuer et adoucir la douleur de ses chers parents. Adieu Jules ! et au revoir là haut ! »

Une arrestation pour fraude à la Marlière. — Samedi dans la soirée, les douaniers de service à la Marlière, ont arrêté un bâcleur, Camille Naessens, âgé de 15 ans, né à Mouscron et y demeurant. Ce jeune homme portait deux kilos d'allumettes en bois, d'une valeur de dix francs. Les gendarmes le conduiront à Lille.

Arrestation pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Un cocher, Charles Cohuant, âgé de 33 ans, demeurant à Bruxelles, a été arrêté dimanche matin par la police de notre ville. Cet homme est sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion. Il a été écroué au dépôt et sera conduit à Lille.

La Bibliothèque communale. — En conformité de l'article 1er de son règlement, la Bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier.

Si vous vous réunissez en famille, adressez vos commandes à la Maison Tanghe-Verdonck, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, où un choix sans cesse renouvelé de tous articles comestibles vous accordera entière satisfaction. Arrivages journaliers de volailles et de gibiers. Champignons et huîtres, escargots. Magnifique choix d'ananas frais et de raisins frais, calvilles, etc., etc. Grand assortiment de conserves des meilleures marques. Epiceries de premier choix et absolument supérieures. Tous les vendredis gibiers de marais, moules parquées, craquelots. 59402

Mouvaux. — *Une réunion de l'Union Sociale et Patriotique.* — Dimanche soir a eu lieu, dans une salle de l'estaminet tenu par M. Lagersie, au quartier des Francs, une réunion de la première section de l'Union Sociale et Patriotique.

Dans cette réunion, plusieurs membres du Comité ont pris la parole, puis un électeur de Mouvaux, M. Labalette, a exposé assez longuement le principe de l'Union Sociale et Patriotique, le but qu'elle poursuit. Voici les principaux passages de sa causerie :

Je me hâte de vous dire que son principe n'est pas né de la politique même, comme beaucoup d'entre vous pourraient le penser. L'Union Sociale et Patriotique s'adresse à tous les citoyens sans aucune distinction et de croyances et d'opinions. L'homme est né sociable, et de ce fait chacun se doit à son semblable dans toute la mesure de ses moyens. C'est le principe de toute société qui veut s'acquérir une virilité sûre et progressive. Il diffère de celui qui a créé beaucoup de sociétés qui ont disparu et nombre d'associations qui tendent à disparaître. Il suffit de jeter un regard autour de nous pour nous en rendre compte. Ne nous voyons nous pas souvent exclus d'une société dont nous partageons cependant les idées parce que nous avons telle ou telle croyance ?

Notre principe, Messieurs, n'a pas été puisé à cette source, nous avons des idées plus larges, nous voulons des adhérents de quelque opinion soient-ils sous la même communauté d'idées, la seule à concevoir en ces temps difficiles, pouvoir vivre d'une façon véritablement sociale.

Partant de ce principe, le but de l'U. S. et P. est de grouper tous les citoyens qui ont au cœur l'amour du foyer domestique et le respect du drapeau. Nous voulons enrayer ce triste ouvrage qu'ont entrepris des hommes qui ne doivent plus avoir aucune conception de ce que nous avons de plus sacré, et qui consiste à semer, parmi nous, la haine qui amène fatalement la division au sein même de nos familles. Nous voulons imposer le respect à ceux qui se plaisent trop souvent, malheureusement, à insulter nos sentiments patriotiques que nous avons puisés dans l'accomplissement du plus noble devoir : servir son pays.

Voilà notre but, Messieurs, la sauvegarde des intérêts de notre foyer, la défense de nos croyances, le respect de notre drapeau.

Les conséquences de cette union seront celles qui découlent tout naturellement d'une association de citoyens dont les sentiments sont en complète harmonie avec le but qu'ils se sont proposé.

. . . . . .

La conséquence de notre bonne entente sera pour tous la juste répartition des privilèges, l'égalité pour tous devant la loi, la liberté pour tous d'exprimer nos croyances et nos convictions.

... J'espère vous avoir présenté, sous son véritable jour, l'Union Sociale et Patriotique. Elle sera forte et puissante parce que son principe est sérieux ; elle sera prospère parce que son but est louable ; elle sera grande et durable parce que ses conséquences seront la résultante de la justice même.

Permettez-moi aussi de faire appel à votre dévouement pour atteindre le but que nous nous sommes proposés; nous avons besoin de compter sur le concours de chacun si nous voulons le triomphe de notre cause, il faut que chacun apporte sa somme de travail. Vous ne pouvez nous être utiles qu'en vous inscrivant dans nos rangs. N'hésitez pas à nous apporter votre dévouement franchement et gaillardement. Nous ne travaillons pas dans les ténèbres, noble est notre but, nous ne serons que plus forts si nous sommes nombreux.

— *Les malfaiteurs.* — Dans la nuit de samedi à dimanche des malfaiteurs se sont introduits par une fenêtre chez M. Alphonse Lemaire, brasseur, et ont dérobé une terrine de pâté et plusieurs bouteilles de champagne. La même nuit, ils ont essayé de fracturer une porte de sortie de l'habitation de Mme Danset, rue Lorthiois.

— *Une arrestation.* — Le garde champêtre Duprez, a arrêté Charles Florin, 43 ans, inculpé de filouterie d'auberge. Florin a déjà subi plusieurs condamnations.

Halluin. — *L'incendie de la ferme Aquette.* — Nous avons rapporté dans notre précédent numéro, le violent incendie qui a détruit dans la soirée de samedi la ferme Aquette, au mont d'Halluin. Une légère erreur s'est glissée dans notre relation : le tenancier de la ferme n'est pas M. Désiré Aquette, mais bien M. François Haquette.

Nous